

N° du participant :
Nom du participant :

Réglementation

Le concours se déroulera en individuel. Le concurrent devra s'autogérer. La mesure se fera à l'aide de la toise fournie par l'organisation pour validation. La photo du poisson devra être transmise à l'organisateur par SMS au 06.79.06.08.54 sur la toise afin d'être validée et comptabilisée.

Etant donné la configuration des berges, l'organisation conseille fortement aux participants de se munir d'une époussette. Les dispositifs de type pince à poissons sont strictement interdit.

Toutes infractions au présent règlement feront l'objet d'une sanction allant de l'avertissement à la disqualification en passant par le retrait de points.

- La pêche aux leurres est autorisée. **La pêche aux appâts naturels est interdite.** Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.
- L'utilisation du Fish grip, pinces à poissons est interdite. Sanctions : 1 avertissement puis disqualification.
- Tout poisson pris (hormis les espèces classées nuisibles) doit être relâché vivant et dans les meilleurs conditions. Sanctions :
 - Poisson blessé = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille.
 - Poisson mort = pénalité du nombre de points équivalents à sa taille + avertissement.
Si le cas se représente disqualification de la manche en cours.
- Seuls les poissons ci-dessous seront comptabilisés :
 - Brochet >= 50 cm
 - Sandre >= 50 cm
 - Black-bass >= 30 cm
 - Perche >= 20 cm
 - Chevesne >= 30 cm
 - Silure pas de tailles minimum maximum.
- Comptabilisation des points :
 - Seuls les poissons maillés comptent.
 - Les poissons seront mesurés de l'extrémité de la bouche du poisson jusqu'à l'extrémité de la queue à l'aide de la toise fournie par l'organisation.
 - 1 mm = 1 pts.
- **Bonus :**
 - **Le plus gros poisson de la journée de chaque espèces (brochet, sandre, perche, black-bass, silure) rapportera 200 points. Ex : si le plus gros brochet de la journée fait 1000mm il rapportera 1200 pts au binôme.**
- Classement :
 - Le concurrent ayant le nombre de points le plus élevé est classé 1^{er} etc.....
 - En cas d'égalité de points, les binômes seront départagés au nombre de perches maillées, sinon au plus gros poisson.

Signature du participant